

Rapport N° 2021/17

Budget 2022

Budget de fonctionnement

Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels

Plan des investissements 2022 – 2026

Nyon, le 24 novembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal de Nyon, la Commission des finances (Cofin) a examiné le budget 2022 tel que présenté dans le préavis n°17/2021 par la Municipalité.

La Cofin s'est réunie à sept reprises :

28.10.21 : présentation générale du budget puis audition du Service des finances (FIN) et du Service d'architecture (SDA, anciennement « Architecture et bâtiments »).

01.11.21 : audition de Police Nyon Région (PNR), du Service des infrastructures (SDI, anciennement « Travaux, environnement et mobilité ») et du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS).

02.11.21 : audition du Service de l'environnement (SDE, anciennement « Espaces Verts et forêts »), du Service de la culture (CULT) et du Service des sports, manifestations et maintenance (SMM).

09.11.21 : audition du Service du territoire (SDT, anciennement « Urbanisme ») et du Service de la cohésion sociale (SCS, anciennement « Enfance, logement et cohésion sociale »).

15.11.21 : audition du Service des ressources humaines (RH) et du Service de l'administration générales (SAG).

16.11.21 : audition des Services industriels de Nyon (SIN).

18.11.21 : discussion finale de la Cofin.

Lors des 6 premières séances, les Municipales et Municipaux étaient accompagné-e-s de leurs chef-fe-s de service et d'adjoints. Hormis la dernière séance, la Cofin a bénéficié à chaque fois de la présence de Monsieur le Municipal Claude Uldry et de Madame la cheffe du Service des finances Ying Cottier. Elle les remercie, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence et leurs réponses détaillées aux questions posées lors des séances puis par échanges d'e-mails. La Cofin a pu travailler en toute transparence avec la Municipalité dans un climat cordial et constructif.

Les services ont été répartis parmi les commissaires et chacun-e a rédigé une partie du présent rapport selon ce qui lui a été attribué. Ainsi, ce document est le reflet d'un travail collectif qui a impliqué toute la commission des finances.

1. Présentation générale du budget 2022

Pour cet exercice 2022, le budget de fonctionnement proposé par la Municipalité affiche un déficit de CHF 10'101'103. Les charges, à hauteur de CHF 227'622'642, sont en progression de 3,77% par rapport au budget 2021 et les revenus (CHF 217'521'539) sont en hausse de 4,14% par rapport au budget 2021.

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Charges	227'622'642	219'355'163	212'648'825	210'643'164	204'699'250
Revenus	217'521'539	208'875'738	212'700'896	210'865'396	198'622'223
Résultat net			+52'071	+222'232	-6'077'026
Résultat budg.	-10'101'103	-10'479'426	-8'596'610	-8'658'703	-8'226'169
Ecart budget			8'648'681	8'880'935	2'246'443

Ainsi, l'on constate que sur les deux derniers exercices bouclés (comptes 2020 et comptes 2019), le budget était annoncé déficitaire mais l'excédent de charges était ensuite résorbé dans les comptes. Ce sont ces derniers qui sont « la réalité » des finances communales, le budget n'étant qu'une prévision.

Par ailleurs, avec les élections communales de mars 2021, une nouvelle Municipalité est entrée en fonction au 1^{er} juillet 2021 et différents changements organisationnels sont à noter, dont un changement des noms des services (cf. première page de ce rapport) et un redécoupage de dicastères. Le Service informatique n'est plus un service à part entière, mais il a été démantelé pour être réparti dans d'autres services de la manière suivante :

190 Service informatique : rattaché au SAG

191 Unité géomatique (ex SITNyon) : rattaché au SDT

620 Contrôle des habitants : rattaché au SAG

1.1 Charges

Par rapport au budget 2021, les charges de la Ville ont augmenté de CHF **8'267'479**. Cette hausse s'explique, entre autres, par les points suivants :

- Autorité et personnel (30) : une hausse de CHF **1'138'866** des charges salariales due notamment à l'adoption de préavis par le Conseil communal, à des dégels de postes ainsi qu'à des annuités statutaires. Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) augmente de 3,6 par rapport au budget 2021, passant de 373,65 à 377,25.

- Biens, services et marchandises (31) : cette rubrique s'inscrit en hausse de CHF **3'918'554** en raison notamment de :

- Charges relatives à l'achat de gaz (+ CHF 1'586'234) et d'électricité (+ CHF 616'000)
- Charges relatives aux loyers (+CHF 820'240) : dans les négociations cantonales en cours à propos du nouveau modèle de péréquation, la Municipalité espère et va militer pour que les charges des villes-centres soient mieux prises en compte et ainsi bénéficier d'un meilleur retour d'argent du canton. En ce sens, pour mettre en valeur ses dépenses dans toute une série d'activités et secteurs, la Municipalité a revu sa politique de mise à disposition des locaux communaux : elle a réévalué à la hausse les loyers pratiqués sur les lignes budgétaires dans la nature 3161 (tout en restant environ 15-20% inférieurs au prix du marché) auprès des locataires pour être plus proche de la réalité. Il en a résulté par exemple des augmentations de loyers des unités d'accueil pour écoliers (UAPE) enregistrées comme

charges auprès du SCS, mais que l'on retrouve en tant que revenus auprès du SDA dans la nature 4271. Il s'agit d'une opération sans incidence financière pour la ville.

- Amortissements (33) : rubrique en hausse de CHF **868'300** en 2022.

- Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (35) : sans rentrer dans le détail des acomptes péréquatifs et des rétrocessions prévues (voir préavis), il est possible de dire que les charges péréquatives nettes s'élèvent à CHF 45'916'704, soit une hausse de CHF **988'704** par rapport à 2021. En outre, conformément à l'accord cantonal de rééquilibrage financier de la péréquation, le Canton a repris le financement des agences d'assurances sociales (AAS) ; pour Nyon, cela fait CHF 270'000 d'économies au budget 2022.

- Aides et subventions (36) : en hausse de CHF **2'612'163** par rapport au budget 2021 en raison notamment de :

- Dans la nature 3657, on observe une hausse importante de CHF 1'180'192 de la participation aux transports publics nyonnais (TPN) en raison de la baisse des recettes due à la pandémie ainsi qu'à une mise en conformité réglementaire exigée par l'Office fédéral des transports (OFT) qui a entraîné l'engagement de personnel supplémentaire. Par ailleurs, la facture cantonale pour les frais de transports est également en hausse (+ CHF 641'651).
- Dans la nature 3653, les subventions pour la culture et le sport sont répertoriées et l'on observe une hausse de CHF 437'602. Une partie de cette augmentation s'inscrit dans la même logique qu'évoqué plus haut : la Municipalité a souhaité mettre en valeur ses efforts de mise à disposition exclusive de ses locaux aux associations ; elle a donc réévalué les loyers à la hausse pour qu'ils soient plus proches de la réalité du marché, puis elle va verser aux associations concernées une aide au loyer pour compenser la hausse. Ces opérations se retrouvent ensuite sous forme de revenus (paiement des loyers) auprès du SDA dans la nature 4231. On observe également une hausse des subventions pour l'Usine à Gaz et Visions du Réel en 2022 conformément aux conventions de subventionnement conclues.

1.2 Revenus

Par rapport au budget 2021, les revenus de la Ville sont en hausse de CHF **8'645'802**. Cette hausse s'explique, entre autres, par les points suivants :

- Impôts (40) : le budget 2022 table sur une hausse de CHF **4'680'000** et la Municipalité a gardé sa méthode de travail habituelle pour estimer ce montant. Elle prévoit que les recettes liées aux personnes physiques augmentent de CHF 1'160'000 et celles liées aux personnes morales de CHF 2'020'000. Aujourd'hui, la Municipalité n'observe pas d'effet Covid-19 sur les rentrées fiscales et remarque que les entreprises sur le territoire nyonnais semblent peu affectées par la pandémie. Néanmoins, il n'est pas impossible que les effets de la crise sanitaire se répercutent sur les années à venir, d'où l'appel à la prudence et à la vigilance budgétaire de la Cofin envers la Municipalité.

- Revenus du patrimoine (42) : les recettes de cette rubrique croissent de CHF **1'496'692** et c'est ici que l'on retrouve les locations immobilières. Avec le travail de réévaluation des loyers parascolaires notamment, on retrouve ici les loyers des bâtiments du patrimoine administratif (4271) en hausse de CHF 741'420. Les revenus des capitaux du patrimoine financier (422) augmentent de CHF 331'200, tout comme les revenus des immeubles du patrimoine financier (423) : + CHF 264'865.

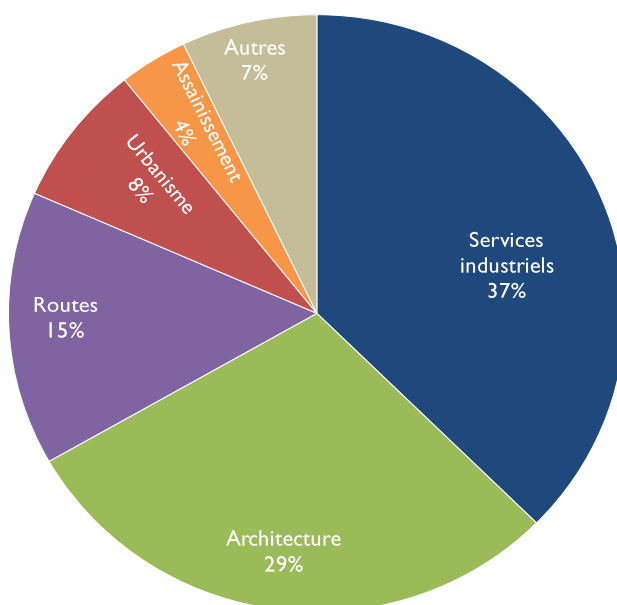
- Taxes émoluments, produits de ventes (43) : hausse de CHF **1'499'280**. Malgré une hausse prévue sur la nature 4351 (activités des SIN en relation avec la vente d'énergie) de CHF 2'391'683, les contributions au financement des infrastructures vont baisser de CHF 800'000. En outre, les recettes relatives aux permis de construire baissent aussi, à hauteur de CHF 400'000 : le budget 2021 intégrait déjà la hausse de la taxe en prévision du dépôt du nouveau préavis. Ce dernier étant reporté, les recettes ont été revues à la baisse.

1.3 Investissements

Le budget 2022 prévoit des dépenses nettes d'investissements à hauteur de CHF **46'900'000**, soit CHF 1'669'000 de plus qu'au budget 2021. Dans le détail, les prévisions d'investissements nets s'articulent ainsi :

- Préavis déjà votés par le Conseil communal : CHF 15'582'000
- Préavis déposés : CHF 2'360'000
- Préavis à venir : CHF 28'958'000

Pour la liste des projets, il est possible de la retrouver dans le préavis municipal ou la brochure du budget. Les trois plus importants sont : 1) projet de réalisation de réseaux de production d'énergies par le biais de ThermorésÔ pour CHF 8 millions ; 2) crédits de renouvellement et renforcement des réseaux SIN pour CHF 6,2 millions ; 3) Réalisation de l'hôtel de police et du pôle sécuritaire pour CHF 6 millions. Rappelons ici que les préavis à venir devront évidemment passer devant le Conseil communal ; ce dernier aura donc un impact sur les prévisions d'investissements de la Municipalité. Malgré cela, voici une prévision imagée du plan d'investissement 2022 :



Graphique tirée de la présentation générale du budget faite à la Cofin par le Service des finances

Rappelons également que le programme de législature n'est pas terminé au moment de la rédaction du présent rapport. Une fois qu'il sera déposé par la Municipalité, l'ensemble du Conseil communal pourra connaître plus en détail la vision municipale pour l'ensemble de la législature.

1.4 Marge d'autofinancement

Pour ce budget 2022, la marge d'autofinancement s'élève à CHF **8'777'133**, en hausse de CHF 32'123 par rapport au budget 2021. Ainsi, si l'on met cette marge en relation avec le total des dépenses nettes d'investissements prévues, seuls 18,7% sont autofinancées. Si l'on souhaite réaliser le reste, alors il faudra recourir à l'emprunt. A ce propos, le budget 2022 prévoit une dette de CHF 311'300'000 au 31.12.2022.

La marge d'autofinancement n'échappe pas au possible décalage entre le chiffre annoncé au budget et la réalité des comptes. Sur l'exercice terminé de 2020, le budget annonçait une marge de CHF 12'055'749 ; aux comptes, elle fut de CHF 21'250'150.

2. Revue des lignes budgétaires par chapitre

Remarque préliminaire pour les lecteur·rice·s : les chapitres ci-dessous ne correspondent pas forcément aux services de la Ville de Nyon ; il est possible de retrouver des lignes budgétaires de différents services dans un même chapitre. Ce découpage en 8 points fait référence au modèle comptable MCH1, utilisé par Nyon. Il est appelé à être remplacé par le modèle MCH2 dans les années à venir. Par ailleurs, seules les lignes budgétaires ayant suscité des remarques, interrogations ou demandes d'explications seront abordées ci-dessous.

Chapitre 1 – Administration générale

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
19'046'875	+1,56	+3,05	18'754'054	18'483'864	18'375'867	18'461'604

En introduction, le Service de l'administration générale annonce avoir été exemplaire sur ses lignes budgétaires. Il a parfaitement respecté le principe des enveloppes budgétaires (décision municipale qui alloue un montant au service et que ce dernier est tenu de respecter) et a su prioriser les dépenses dans le respect des objectifs de la ville.

110 Greffe municipale

Ligne 110.3171.00 – Frais information, promotion

Un dépassement chronique du budget de communication a lieu depuis plusieurs années et des jonglages doivent régulièrement s'opérer avec d'autres lignes afin de maintenir la ligne budgétaire dédiée. Pour 2023, il faudra probablement augmenter le budget de la communication de l'administration générale.

Ligne 110.4272.00 – Concessions d'affichage

Suite à un appel d'offre, un nouveau prestataire a remporté le contrat. Dans le courant de 2022, il est attendu que cette ligne rapporte plus que ce qui est budgété.

111 Développement durable

Ligne 111.4342.00 – Taxe environnementale

La taxe environnementale a été augmentée au maximum autorisé par le Conseil communal, soit à 0.3ct/kwh (contre 0.2 ct/kwh en 2021). Pour l'augmenter davantage, une nouvelle décision du législatif communal devrait avoir lieu.

Lignes 111.3172.00 – Communication, information et sensibilisation / 111.3185.00 – Honoraires et frais d'études projets

Avec la nouvelle Municipalité et sa nouvelle répartition des dicastères, une nouvelle réorganisation s'est opérée au sein des services. Cette nouvelle gouvernance a des incidences sur ces deux lignes budgétaires.

112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

A partir de cet exercice 2022, ce chapitre figure désormais chez les Services industriels.

130 Service du personnel

Ligne 130.3011.00 – Traitements

Hausse due à 0,9 EPT accordé par le préavis n°222. Désormais, le service tourne avec 8 EPT.

Compte 130.3091.02 – Frais de formation « interservices »

Cette ligne budgétaire était à CHF 300'000 au budget 2018 et elle a été fortement réduite en 2019 par mesure d'économie (ramenée à CHF 175'000). Désormais, elle est à CHF 160'000 et la Municipalité n'a pas souhaité revenir aux niveaux d'avant. Madame la Municipale Elise Buckle explique que des formations sont prévues pour les cadres du service des ressources humaines pour améliorer le management et éviter les mauvaises pratiques.

15 Affaires culturelles et loisirs

Présentation générale :

La Municipalité précise, à la base, qu'il y a une augmentation budgétaire globale de 5.6 % mais il faut tenir compte de l'impact des subventions d'aide aux loyers. C'est la particularité de cette année. A signaler aussi une augmentation de frais de promotion des musées, communications, imprimés....

Pour la bibliothèque, l'augmentation pérenne observée vient du fait de faire passer les stagiaires HES de 80 à 100 %, ce qui constitue un renfort important. Certes, le coût est de CHF 4'800 mais le stage pré-HES est rendu ainsi plus attractif. Le 50ème anniversaire avec une ligne à CHF 16'300 concerne le budget 2022 pour des événements qui auront lieu l'année prochaine et pour rejoindre un réseau de bibliothèque de La Côte. Le budget total du 50ème est de CHF 20'000.

La Commission des affaires culturelles avait demandé, lors de la dernière législature, une augmentation des subventions aux activités et une augmentation de CHF 3'500 a été acceptée. (EEEEH, Focale, Hivernales et Ripopée).

Un effort a été fait par les musées pour rester dans le cadre budgétaire malgré la hausse de la masse salariale. En 2019, il avait été souligné qu'il se ferait une recherche de fonds privés pour les activités et les expositions. Quels sont les résultats de cette recherche ? Les Amis des musées romains via leur recette de boutique, soutiennent des projets de développement. La Fondation du Musée romain est prête à aider pour le Musée romain mais aussi l'amphithéâtre. La Fondation pour les arts et la culture avait pour but de rassembler des fonds privés, aider les acteurs culturels. Elle fait face à des difficultés à obtenir des dons et repense sa manière de fonctionner, de soutenir et à avoir une promotion plus cohérente. Par exemple, il y aura bientôt une collection BCV au Château. Il s'agit de soutien pour des projets ponctuels, comme récemment pour le Lac du Cygne au Musée du Léman. L'expo Falconnier avait eu recours à un préavis municipal plus une recherche de fonds pour son financement à hauteur de CHF 80'000.

Les recherches de fonds sont autonomes. Il s'agit de contacts de bon sens, d'entreprises de la région ou des fondations diverses qui soutiennent le patrimoine ou de sociétés présentant une éthique culturelle, sociale, commerciale. Autant s'adresser plutôt à ceux qui peuvent financer et qui se trouvent dans le cadre éthique.

Subvention des associations conventionnées

Pas de changement notable mais deux remarques :

L'Elastique Citrique était financé à hauteur de CHF 50'000 et en 2021, il a été ajouté CHF 52'000 de loyer, la subvention est donc passée à CHF 102'000, identique pour le budget 2022. Pour rappel, la subvention Usine à Gaz était de CHF 410'000 en 2018, CHF 515'000 en 2020 et CHF 735'000 en 2021. Pour 2022, le montant est de CHF 730'000, composé de CHF 550'000 de base et CHF 180'000 de loyer.

Il s'agit de montants conventionnés avec une augmentation en 2021 pour la réouverture avec deux salles de spectacle et une perspective de fonctionnement à temps plein. Ceci avait fait l'objet d'un préavis il y a quelques années.

Subvention des associations non conventionnées

Elles ont été remontées de 2x5% en 2021 pour retrouver le niveau du budget 2018. Les montants B2022 sont identiques au B2021, sauf :

Association EEEEEH qui passe de CHF 15'680.- à 25'000.-

Editions Ripopée de CHF 8'000.- à 15'000.-

Galerie FOCAL de CHF 35'000.- à 45'000.-

Ce sont des professionnels dans le monde artistique, mais qui ont paradoxalement des activités bénévoles ou sous payées alors qu'ils vivent de cela, du moins sont censés en vivre.

La Commission culturelle se prononce sur les dossiers qu'elle reçoit, passe les demandes à la moulinette pour les sollicitations de subvention annuelle, subvention ponctuelle ou achat d'œuvre d'art. Elle a préavisé sur ces nouveaux montants et la Municipalité les a accordés en toute connaissance de cause.

150 Musées, affaires culturelles, administration

Ligne 150.3011.00 – traitements

Les traitements augmentent de CHF 5'000 pour des annuités statutaires. Il n'y a pas de hausse d'EPT.

Ligne 150.3154.03 – frais de promotion

C'est une nouvelle ligne compensée par la diminution des comptes 3154.03 des autres lignes de compte 154, 155, 156. Les SAG sont en charge de la communication de la ville. La Culture est en charge de sa propre communication, elle a sa propre unité de communication. Cette ligne comprend aussi les résidences à l'étranger et la promotion pour appeler à y participer.

151 Bibliothèque

Lignes 151.3102.01 – Abonnements et cotisations / 151.3119.00 – Achats livres, disques cd, vidéo / 151.3170.00 – Frais manifestations et animations

Les augmentations sont en lien avec le 50ème anniversaire de la bibliothèque et avec la participation au Réseau de la Côte qui permet de créer des synergies avec Gland et Rolle et aussi la livraison de livres à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Le programme du 50ème anniversaire est en cours d'élaboration. Il est possible de mentionner des achats de documents accessibles en ligne, de courts métrages. Il y aura différents événements dont on ne peut dire plus pour le moment mais dont on se réjouit à l'avance.

153 Activités culturelles, loisirs

Ligne 153.3653.05 – Subventions ponctuelles

Pour la petite histoire, le montant est passé de CHF 81'900 aux comptes 2019 à CHF 60'000 au budget 2022...

La gestion est rigoureuse et une hausse de CHF 10'000 a été décidée vu la demande qui est clairement là et la Municipalité est entrée en matière. Il y a eu environ CHF 200'000 de demandes !

Ligne 153.3653.13 – Subventions à associations/fondations conventionnées

Ce compte est désactivé, mis à zéro, et ventilé dans les nouvelles lignes créées 3653.17 à 21.

Il s'agit de la mise en évidence des aides au loyer. Par le biais du service architecture, il a été recensé les utilisations individuelles, par les associations, des bâtiments communaux, en tenant compte de la typologie de locaux, neufs, vétustes, etc. Cela a permis un calcul de coûts au m2. Tout un travail a été effectué. Selon les typologies, les tarifs de location ont été augmentés et adaptés au prix du marché.

La Municipalité a accepté cette façon de faire selon le travail fait par le SDA et donne une aide équivalente aux associations en compensation. Entrée et sortie sont équivalentes, c'est une opération zéro pour le budget général. Cela valorise le service de mise à disposition de locaux et donne une juste et réelle valeur de prestation. Il s'agit aussi d'anticiper la révision de la péréquation et de mettre en valeur le statut de « ville-centre » et des coûts ou investissements qui vont avec ce statut et ce, au bénéfice de la population non seulement de la ville, mais des communes alentour, pour ne pas dire du district.

Entre l'aide au loyer LEM et la subvention LEM aux lignes 3653.09 et 3653.16, le total au budget 2022 est de CHF 645'500. A comparer avec la ligne 3653.09 au budget 2021 à hauteur de CHF 556'750.

En fait, la lecture est devenue différente. Il y a CHF 9'500 de plus pour l'école de musique de Nyon, augmentation légale due à la loi sur les écoles de musique. Et pour 2022, les loyers ont été sortis de la ligne 3653.09 pour être mis en évidence et des lignes d'aide au loyer ont été créées. La ligne 3653.16 est toujours à CHF 424'500. Mais les aides au loyer de la Villa Thomas, la Villa Niedermeyer et des locaux du Couchant EMN (Ecole de musique de Nyon) sont regroupés. Les locaux EMN ont été, de plus, valorisés avec un montant réadapté à sa juste valeur ; de même pour la Villa Niedermeyer du COV (Conservatoire de l'ouest vaudois) avec un montant augmenté ; la Villa Thomas avait déjà été revalorisée à son juste coût.

La subvention LEM est toujours à CHF 9.50 par habitant et comme il est prévu 1000 habitants de plus en 2022, le montant est budgété avec CHF 9'500 de plus.

154 Château de Nyon

Ligne 154.3012.04 – Salaire personnel guides et médiateurs culturels

En chute de 63.5 % par rapport aux comptes 2020. Cela dépend des demandes de groupes, de visites, qui sont variables. Le montant est estimé et reste aléatoire.

On devrait retrouver dans les recettes (ligne 154.4393.00) un montant qui compense les guides sauf lorsqu'il y a « trop » de gratuité des visites d'écoles. C'est donc suivant les demandes annuelles. De nouvelles animations comme les escape rooms, jeux de rôle, ont eu beaucoup de succès et sont bien réparties.

Ligne 154.3119.00 – Achat de collections

En augmentation par rapport aux comptes 2020. Ce n'est pas lié à des projets en vue mais c'est souvent lié aux offres sur le marché, à des achats aux privés suivant l'utilité de compléter des collections voire à des ventes aux enchères. Il y a une ligne, une politique d'acquisition au sens de valorisation, dans une enveloppe à respecter et ces acquisitions dépendent du marché.

Ligne 154.3151.00 – Entretien mobilier, machines

Devait être baissé à CHF 1'000 d'après la réponse 2021. Le montant a été gardé tel quel, ce qui laisse la latitude de répondre à d'éventuelles pannes.

155 Musée du Léman

Ligne 155.3154.02 – Mandats d'experts, études

Le montant couvre les mandats au personnel extérieur pour la conception d'expositions temporaires. Le service ne possède pas tous les métiers, par exemple pas de scénographe. Idem pour les graphistes, le service donne des mandats pour assurer la promotion visuelle des expositions, les affiches, carton d'invitation, annonces. Il y a aussi par exemple, des mandats pour des socles à des menuisiers, afin d'exposer des objets, etc. Ce ne sont pas des mandats de recherche universitaire ou autre, ce sont des mandats pratiques, artistiques.

Ligne 155.3189.00 – Sécurité « surveillance des bâtiments »

En hausse à CHF 15'000 par rapport aux comptes 2020 mais le montant est identique à celui du budget 2021. Il est dû à la gestion de la pandémie de la Covid-19.

Ligne 155.4390.00 – Recettes diverses

Le montant est budgétisé à CHF 15'000 avec l'optimisme de meilleures ventes tant par l'augmentation des visites que celle de l'offre.

Ligne 155.4652.00 – Participation Fondation du Léman

On constate des recettes en moins suite au départ de la cheffe de projet, ce qui représentait 0.8 EPT payé pour 0.5 par la fondation et pour 0.3 à la charge de la ville. Le 0.3 EPT reste dans le cadre de l'enveloppe du personnel du Musée du Léman, sera repourvu, et le 0.5 disparaîtra. C'est une année de transition, le départ étant courant 2022, la ligne sera à zéro en 2023. La fondation versera 4 mois de participation salariale au taux d'activité de 50% pour 2022 de janvier à avril, le mois de son départ.

156 Basilique et musée romains

Ligne 156.3154.02 – Mandats d'experts, études

La réponse est identique à celle concernant le compte ci-dessus.

Ligne 156.3189.00 – Sécurité « surveillance des bâtiments »

En diminution dans les comptes depuis 2019 ou montant dans les comptes inférieur au budget. Le système d'alarme du musée romain a été modernisé, il est plus performant, il y a moins de fausses alarmes et donc moins de coûts maintenant après étalonnage. Il a juste fallu investir à un moment donné pour améliorer le système.

157 Musées – ressources transversales

Fonction du service : cette ligne comprend les moyens nécessaires pour le polydesigner 3D, le décorateur, le personnel au centre des collections, l'atelier de décoration et le personnel auxiliaire d'accueil des 3 musées. Cela concerne du personnel au service des trois musées. Tout est regroupé dans cette ligne de compte.

Ligne 157.3012.00 – Salaires, personnel auxiliaire

C'est dans l'idée de faire des synergies entre les trois équipes des musées.

162 Fonds pour le développement du tourisme

Compte 162.4319.00 – Taxe de séjour

Après de longs mois difficiles pour l'hôtellerie à cause de la pandémie, une reprise tranquille du nombre de nuitées est espérée, sans pour autant être revenu à la situation d'avant Covid-19.

17 Sports

Présentation générale :

La Municipalité souhaite compléter la politique du sport en vigueur en comprenant des axes, des objectifs ainsi que des indicateurs à mesurer. Actuellement, la Ville soutient, entre autres, le sport des élites, des enfants et différents projets du sport pour toutes et tous en mettant à disposition des infrastructures mais souhaite également l'ouvrir à toute pratique du sport comme en ville.

170 Service des sports

Ligne 170.3011.00 - Traitements

Dans le budget 2022, les traitements ont fortement diminué par rapport au budget 2021 car toute l'équipe de l'entretien des équipements sportifs, ce qui représente 7,8 EPT (contrairement aux 6,8 évoqués dans la brochure), a été transférée dans le Service de la Maintenance sous le compte 340.3011.00. Cette réorganisation a été effectuée pour que toutes les personnes, qui s'occupent de faire de la maintenance, soient dans les bâtiments communaux et les bâtiments dédiés au sport et sous la même entité. Ce système sera plus pratique pour la gestion des ressources humaines et dans la synergie de l'attribution des postes.

Ligne 170.3011.03 - Gel des postes (traitement)

Une partie de la mesure d'économie a été débloquée, représentant 0,8 EPT, pour un chef de projet en gestion d'infrastructures sportives.

Ligne 170.3012.000-01-02 - Salaires personnel auxiliaire

Un stagiaire "manifestations" passe à 100% vu le volume du travail de coordination avec tous les services de la ville en incluant l'augmentation de manière exponentielle des manifestations à Nyon. En outre, dans le cadre du préavis 230/2021, d'un crédit de CHF 130'000.-, il était prévu un ou une stagiaire qui aurait dû être à 100% durant une période de 8 mois en 2021 et 8 mois en 2022. Suite à la proposition du Service, la Municipalité a accepté de passer ce ou cette stagiaire à 100% sur une base annuelle. Cette personne sera en soutien des Marronniers mais également pour d'autres tâches. Ce poste sera financé en partie par ce préavis.

Ligne 170.3155.00 - Entretien véhicules, engins

Ce poste diminue légèrement car un des véhicules a été transféré au Service d'Architecture.

Ligne 170.3182.00 - Frais de téléphones

Le budget a été réadapté car certains sites ont dû être équipés davantage avec de l'internet et par conséquent il a fallu réadapter également la facturation avec la réalité et aux coûts de fonctionnement.

Ligne 170.3653.05 - Subvention d'aide aux loyers

Cette aide aux loyers de CHF 51'165.- est compensée par l'encaissement des loyers par le Service de l'architecture.

Ligne 170.4512.01 - Subside cantonal - sports

Un subside cantonal supplémentaire est prévu pour ce budget 2022 pour un montant de CHF 9'000.

171 Piscine de Colovray

Ligne 171.3133.00 - Achats produits nettoyages

Une légère augmentation de CHF 1'000 est prévue pour la piscine de Colovray due aux nouvelles normes d'hygiène dans le cadre du Covid.

174 Centre sportif le Rocher

Ligne 174.3114.00 - Achats machines, matériel d'exploitation

Pour le Centre sportif le Rocher, il est prévu un remplacement de matériel de sport pour un montant de CHF 2'500 qui sera compensé par la ligne 341.3114.00 des Bâtiments scolaires primaires.

176 Centre sportif Cossy

Ligne 176.3154.00 - Frais d'exploitation

Le budget 2021 était supérieur de CHF 9'000.-. Cela est dû au fait que tous les deux ans, certaines révisions (voire des réparations) de machine sont nécessaires.

177 Piscine Cossy

Ligne 177.3114.00 - Achats machines, matériel d'exploitation

Pour la piscine du Cossy, tous les 2 ans, il faut changer le charbon actif.

190 Service informatique

La Municipalité a décidé de transférer le contrôle des habitants et le Service informatique au Service de l'administration générale.

L'explication de la hausse du budget du service informatique vient des demandes du terrain lui-même. À la suite de demandes informatiques diverses de la part des employé-e-s (correspondant à une somme d'environ CHF 110'000), une analyse fine des besoins a été entreprise et une augmentation a été consentie en accord avec le Service des finances. Certaines demandent attendaient depuis plusieurs années.

Le télétravail, instauré massivement avec le Covid-19, a suscité un grand nombre d'achats appropriés.

Il est toutefois important de noter que l'augmentation du budget du Service informatique pare au plus pressé. Une demande de crédits supplémentaires arrivera par voie de préavis début 2022. Ce dernier est en cours de rédaction et concerne notamment la sécurité informatique. À noter que de la sensibilisation est prévue auprès du personnel sur ces enjeux.

191 Unité géomatique

L'ouverture de la nouvelle législature a coïncidé avec une réorganisation des services de la Ville. Ainsi, l'unité géomatique a rejoint le Service du territoire.

Pour la ligne **191.3118.00 – Achat de données**, l'importante augmentation constatée entre le budget 2021 et 2022 est due aux rachats de données topographiques effectué régulièrement par l'Unité

géomatique, afin d'alimenter le géoportail Cartolacôte. A titre d'exemple, l'acquisition d'une ortho photo haute résolution pour CHF 21'000 est prévue. A noter que cet achat est effectué tous les 6 ans (dernières fois 2010 et 2016). A cela s'ajoute une dépense pour l'acquisition de photos 360° du réseau routier pour CHF 23'400.

Pour la ligne **191.3157.00 – Entretien matériel informatique**, la baisse entre le budget 2021 et 2022 est sérieuse. Elle s'explique par le fait que le projet visé par le préavis 233/2020 ne va démarrer qu'en cours d'année 2022. Par conséquent, un montant inférieur estimé au pro rata a été budgétisé. Ensuite, il y a un transfère pour un montant de CHF 69'000 à la ligne **800.3157.05 - Entretien logiciel informatique du SIT**.

Commentaires de la Cofin :

SAG : cette année 2021 a démontré que certaines communes étaient totalement vulnérables face aux attaques informatiques et qu'elles n'étaient pas pleinement conscientes de l'enjeu de la cybersécurité. La Municipalité avait pris les devants en mars 2021 avant même les faits divers, ce qui a permis d'engager des dépenses pour régler quelques failles. La Cofin invite la Municipalité à poursuivre ses efforts et à mettre les moyens nécessaires pour garantir la sécurité informatique de la Ville.

RH : depuis plusieurs exercices désormais, le Service RH fait état d'une situation à flux tendu en termes d'effectifs qui pénaliserait l'avancée des dossiers. Sans savoir si cela est lié, la Cofin constate, en effet, que plusieurs projets avec des incidences financières importantes n'ont toujours pas abouti (entre autres la révision du statut du personnel) et que d'autres ne sont faits que partiellement (projet MSST par exemple). La Cofin regrette les retards accumulés et invite la Municipalité à venir au plus vite auprès du Conseil avec des propositions concrètes.

CULT/SMM : la Cofin salue la démarche proactive de la Municipalité de vouloir mettre en exergue son soutien aux associations sportives et culturelles dans le cadre d'une future réforme de la péréquation qui pourrait mieux considérer les villes-centres. La Cofin rappelle néanmoins qu'il s'agit d'un « pari » de la part de la Municipalité : bien que plusieurs demandes de la part des villes vaudoises aillent dans ce sens, rien ne dit que la réforme finale aura effectivement ce volet. Quoi qu'il en soit, la Cofin invite la Municipalité à poursuivre cette démarche dans la plus grande transparence.

Chapitre 2 – Finances

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
-88'378'161	+5,84	+0,10	-83'498'442	-88'289'736	-86'476'181	-80'762'426

Concernant le fonctionnement du service des finances, il y a peu de changement et les enveloppes de la Municipalité ont été respectées dans l'élaboration du budget. S'il n'y a pas de variation d'EPT, il est prévu de pouvoir faire recours à un-e auxiliaire par période : en effet, les employé-e-s du service sont très spécialisé-e-s et en cas de maladie ou accident, un remplacement externe est nécessaire. Afin de pallier à ce problème, il est prévu que des modes d'emplois décrivant les différentes procédures soient également rédigés. Parmi les recettes du service, il est rappelé que le service des finances établit la comptabilité de l'association des pompiers : cette prestation est facturée à la SDIS.

Concernant les impôts, les recettes fiscales estimées pour l'année 2022 sont très similaires aux comptes 2020 et au budget 2021, aussi bien pour l'impôt sur le revenu que sur la fortune. Les recettes fiscales issues de l'impôt sur le capital des personnes morales affichent la plus importante variation par rapport au budget 2021 : cependant, il est rappelé que les estimations d'impôts se rapportent aux comptes et non pas au budget des années précédentes. Ainsi, cette estimation se base sur les valeurs réelles de 2020 et devrait, on l'espère, s'approcher de la réalité.

Quant aux intérêts sur dettes à court, moyen et long terme, la charge de la dette continue de diminuer et affiche une différence de 18.9% par rapport au budget 2021. En revanche, de faibles taux d'intérêts rendent plus difficile le fait de trouver des emprunts à long terme. Ainsi, il est estimé qu'un emprunt sur sept ans constitue déjà une période conséquente. En conséquence, le service des finances observe un fort taux de renouvellement des emprunts, ce qui constitue une charge de travail non négligeable. Dans l'état, la plupart des emprunts en cours se termineront d'ici 2027. Un seul emprunt contracté il y a plusieurs années déjà pour une longue durée, affiche encore un taux supérieur à 2%. Il ne représente qu'une fraction de la dette actuelle et prendra fin en 2022.

La Cofin s'est beaucoup intéressée aux différents fonds de réserves et a demandé des explications quant à leur potentielle utilisation. Certains de ces fonds sont liés à la construction de quartiers et ont été constitués par les promoteurs, il y a plus de dix ans, lors des constructions. Leur utilisation doit avoir un lien avec leur affectation initiale, leur dissolution peut se faire par voie de préavis, à l'exemple du préavis 91 (2009). A l'occasion de cette discussion, il est rappelé que bien que ces fonds soient constitués, ils ne sont que des écritures comptables et ne représentent pas des liquidités. D'autres fonds plus récents, notamment le solde de la péréquation, seront utilisés l'année prochaine pour le décompte 2020.

Une question subsistait à propos de la **ligne 210.4510.01 – Compensation fédérale** : pourquoi est-ce en baisse ? Le Service des finances a rappelé qu'il s'agissait de la compensation RFFA et que la clé de répartition n'avait pas changé : 2/3 restent au Canton, 1/3 revient aux communes. Les montants redistribués en 2022 au titre de la compensation sont calculés sur la base des rendements des impôts sur le bénéfice des personnes morales 2020, ce qui fait que ce montant varie d'année en année.

Commentaire de la Cofin :

FIN : avec les élections cantonales de mars 2022 (et le changement attendu de l'exécutif vaudois) ainsi que l'aboutissement de l'initiative SOS Communes, l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation en 2023 est fortement compromise. Ainsi, pour Nyon, les charges péréquatives telles que nous les connaissons continueront de peser sur le budget communal pendant quelques années encore. Néanmoins, les mois à venir pourraient être décisifs : la Cofin invite donc la Municipalité à participer activement aux négociations en faisant entendre la voix de Nyon.

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
8'848'649	-2,37	+0,67	9'063'575	8'789'336	8'694'519	8'522'004

320 Forêts

Ligne 320.3146.00 – Entretien des forêts

La diminution s'explique par le fait qu'il y a moins de demande de bois, donc des ventes diminuées. Néanmoins l'optimisme est de mise pour 2022 car il y a une forte augmentation de la demande pour le bois de charpente ; la demande pour le bois de chauffage, quant à elle, reste stable. Les forêts sont dorénavant laissées « au naturel » ; en effet il n'est plus procédé à de nouvelles plantations d'arbres, qu'il est par ailleurs nécessaire de protéger contre les chevreuils qui sont friands de jeunes pousses, mais il est toujours procédé à des éclaircissements afin de laisser plus de place aux beaux spécimens pour qu'ils puissent se développer harmonieusement.

340 Maintenance

L'augmentation de l'achat des produits de nettoyage, **ligne 3133.00 – Achats produits de nettoyage**, env. CHF 25'000, est due au Covid-19 comme, par exemple, le changement des linges en tissu par du papier pour plus d'hygiène.

Ligne 340.3011.00 - Traitements

Regroupement du personnel de maintenance qui représente 7,8 EPT (voir ligne 170.3011.00).

Ligne 340.3080.00 - Personnel temporaire

Environ CHF 35'000.- sont consacrés aux contrats de nettoyage pour des prestataires externes sur les structures d'accueil de jour, dû à une augmentation du nombre d'enfants, développement des structures, plus de surface à nettoyer, les passages à midi supplémentaires.

343 Bâtiments scolaires secondaires Nyon-Marens

Ligne 343.3154.00 - Entretien machines, matériel d'exploitation

Tous les 4 ans, il est prévu environ CHF 20'000 pour le lavage de la façade du dernier bâtiment construit à l'ES Marens. Il est nécessaire d'utiliser un robot spécial pour ce lavage de façade vu la proximité de l'autre bâtiment. Ce poste est compensé partiellement par les baisses d'entretien prévus en 2022 sur l'ensemble des bâtiments.

35 Bâtiments du patrimoine financier

Sous cette rubrique, on retrouve principalement le Service d'architecture. A propos des charges, la nouvelle stratégie mise en place par la Municipalité en ce qui concerne l'entretien des bâtiments et l'efficacité énergétique a pour conséquence directe une diminution des charges de 2.1 % par rapport au budget 2021, faisant passer le montant de CHF 5'101'760 de 2021 à CHF 4'995'880 en 2022 (soit une diminution CHF 105'880).

En 2021 déjà, les travaux d'entretien sont financés par un compte d'investissement et non plus par le budget, ceci permet d'augmenter sensiblement le niveau d'entretien des bâtiments communaux avec l'objectif d'atteindre le seuil de 1.5 % de la valeur ECA de l'ensemble du parc.

Les principales différences sont les suivantes :

- L'entretien des bâtiments reste identique au budget 2021 malgré une augmentation des entretiens périodiques (17.6% CHF 59'270) qui fait suite à la création du secteur « Énergie » qui a vu une répartition des entretiens périodiques sur deux équipes distinctes (installations et bâtiments). On constate une diminution des réparations – CHF 67'600, ce qui est une conséquence directe du meilleur entretien des bâtiments.
- Les taxes comprenant l'épuration et les déchets augmentent de 3.3 % soit une différence de CHF 10'000. Il s'agit du bâtiment des SI qui est désormais en charge du SDA.
- Les frais d'énergie sont en diminution de 2.9% soit – CHF 57'200 (adaptation des frais d'énergie de la piscine du Cossy sur la base des 2 dernières années et au transfert de prestations de contrôle énergétique des enquêtes publiques du SDT au SDA).
- Les frais du Service d'architecture +14.6% soit CHF 34'600 (abonnements TRN ; frais d'études pour la création du guichet « énergie » est compensé ; personnel temporaire également compensé).
- Les comptes de gérance ont diminué de 7.6% soit CHF 48'000.

Quant aux revenus, le budget 2022 présente une augmentation de 25.5 % soit un montant de CHF 1'041'947. Cette importante différence s'explique principalement de la façon suivante :

- Le recensement des locaux à usage exclusif a permis le réajustement des montants des loyers en 2022, ce qui n'avait jamais été fait. Cela permet d'une part de rendre visible la valeur locative des bâtiments – ce qui pourrait permettre de faire reconnaître et valoriser les charges de Ville-Centre pour le calcul de la péréquation cantonale. D'autre part, cela facilite le calcul réel du coût d'une prestation.
- Les loyers parascolaires CHF 694'540 sont imputés sur les comptes du Service de la cohésion sociale (SCS).
- Le loyer de l'Usine à Gaz couvrira l'année entière (9 mois en 2021) ce qui représente une différence de CHF 45'000.

A noter que les augmentations des loyers des locaux utilisés par les associations sociales, culturelles et sportives sont valorisées mais représentent une opération neutre puisque les montants sont restitués aux dites associations par voie de subvention.

Commentaire de la Cofin :

SDA : pour ce budget 2022, l'organisation opérationnelle de l'entretien des bâtiments a été revue. Il y a eu la création d'un secteur « Énergie » en charge des travaux relatifs aux installations techniques CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité). Le secteur « Entretien » garde les travaux relatifs au bâtiment. La Cofin sera attentive aux tâches effectuées par les deux secteurs afin d'évaluer si le budget est en adéquation avec les dépenses réelles.

De manière plus générale, les précédents rapports de la Cofin faisaient état d'un manque chronique d'entretien des bâtiments. Bien que la courbe du taux d'entretien des bâtiments ait pu être légèrement inversée grâce aux premiers effets du préavis n°216/2020, le seuil minimal de 1,5 de la valeur ECA n'est pas atteint. La Cofin invite donc la Municipalité à poursuivre ses efforts pour continuer à entretenir les bâtiments communaux et rattraper le retard accumulé.

Chapitre 4 – Environnement

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
10'568'357	-0,02	+8,24	10'570'437	9'763'450	10'116'274	10'220'842

410 Environnement

Ligne 410.3147.00 – Travaux

En augmentation du fait de campagne d'arrachage de plantes indésirables ainsi que de l'entretien des cordons boisés et des plantations existantes : tant le remplacement d'arbres dépéris (rue de la Colombière par exemple) que les soins donnés à certains arbres vieillissants (place des Marronniers par exemple). Il faut savoir que la plantation d'un arbre coûte entre CHF 15'000 et CHF 20'000. Finalement, il faut également prendre en compte le rajeunissement des espaces verts existants.

420 Service du Territoire

Les charges et les revenus du Service du territoire sont en baisse par rapport au budget 2021, mais en ligne avec les comptes 2020.

Pour la **ligne 420.3011.00 – Traitements**, l'augmentation est due transfert d'un 0.5 EPT du SAG au SDT. Cette personne vient en soutien au Service pour aider les chefs de projet et faciliter les communications émanant du SDT.

Pour la **ligne 420.3060.00 – Indemnisations et remboursements de frais**, il s'agit principalement des remboursements liés à des formations pour les employé·e·s du Service (frais de transport, de repas).

Pour la **ligne 420.4313.00 – Permis construire, autres émoluments**, la Cofin regrette très fortement le retard pris dans l'élaboration du nouveau *règlement sur les taxes et émoluments* qui devait être présenté en février 2021 au Conseil communal. Ceci est regrettable, puisque le nouveau règlement doit permettre d'augmenter de manière importante les recettes liées aux dépôts des demandes de permis de construire. Ces recettes supplémentaires échappent aujourd'hui à la Ville de Nyon. La Cofin souhaite que le Service priorise l'élaboration de ce règlement.

430 Réseau routier

L'augmentation de la **ligne 430.3135.00 – Déblais des neiges et sablage** est due à une acquisition de sel, qui ne se fait pas toutes les années. Une question a été soulevée sur la **ligne 430.3142.00 – Réseau routier et aménagements**, sur la manière de budgéter cette ligne ; des réflexions autour du réseau routier sont toujours en marche afin de respecter le confort des usager·ère·s, avec des plans d'interventions qui se mettent en place d'année en année. Cette ligne de budget est utilisée pour les petits travaux, mais c'est le préavis d'entretien constructif avec lequel la municipalité revient chaque année et qui concerne des investissements de travaux publics.

452 Déchets urbains

Une question sur la **ligne 452.3145.03 – Eco-points** a été soulevée, sur les Eco-points et leur augmentation, liée aux nouvelles constructions à travers la ville. Il y a une planification du développement des Eco-points qui date de plusieurs années, notamment après un travail du Conseil.

Une autre question a été relevée pour la **ligne 452.3188.00 – Collectage et transports déchets** concernant les ordures ménagères. L'ensemble de ces dernières sont transportées à Gland, vers Sotridec et Tridel, qui oblige le compactage des déchets mais rétribue pour le transport par le rail, qui nous est retourné à la **ligne 452.4354.00 – Redevance déchets**.

Sur les fonds de réserve, notamment présent à la **ligne 452.4809.00 – Prélèvement sur fonds de réserve Déchets urbains**, alors qu'on avait des comptes à CHF 0, il y a une forte augmentation des revenus prévue sur cette ligne pour l'année 2022. Si les charges excèdent le revenu, il est prévu de prélever dans le fonds de réserve, mais lorsqu'il y a du revenu excédent, il est attribué au fonds. Au moment de faire les comptes 2020, il n'y avait plus assez dans ce fonds de réserve. Les comptes 2020 bouclés, la **ligne 452.3812.00 – Attribution au fonds de réserve déchets urbains** a été attribuée au fonds de réserve et a permis d'augmenter ce fonds pour la suite.

Commentaire de la Cofin :

SDE : dans l'espace public, la Cofin a observé une volonté du service de vouloir replanter et/ou entretenir des arbres à plusieurs endroits stratégiques. Cela a évidemment un coût, mais la Cofin est convaincue du bienfondé de la démarche et encourage la Municipalité à aller dans ce sens.

SDT : comme énoncé plus haut, la Cofin attend avec impatience le nouveau règlement sur les taxes et émoluments liés aux constructions. Cela permettra d'augmenter les recettes de la Ville et la Cofin souhaite que ce règlement soit l'une des priorités du SDT, dans la mesure où le travail est déjà lancé depuis plusieurs années.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
245'277	+7,55	+27,55	228'068	192'301	7'337	298'968

Ce chapitre concerne pour l'essentiel l'enseignement primaire, secondaire, spécialisé ainsi que l'office d'orientation professionnelle et le service dentaire scolaire. Il est constaté que le budget est maîtrisé.

Lignes 510.3512.00 / 525.3512.00 et 526.3512.00 – Participation versée au Canton pour tâches communales

En fait, il s'agit de tâches que le secrétariat des écoles fait pour la Ville ; il apparaît que dans un avenir assez proche le Canton ne va plus assurer ces tâches qui devront être reprises par la Ville ; cela se verra au budget 2023 (éventuellement même dans les comptes 2022). Financièrement, cela devrait nous être favorable car les frais supplémentaires qui en résulteront seront largement couverts par l'économie réalisée.

540 Office d'orientation scolaire et professionnelle

Il y a une fusion des offices de Nyon et Morges ; celle-ci a été décidée par la Canton. On observe une augmentation de charges compensée par une augmentation de recettes (participation des communes du district), Nyon faisant office de commune boursière. Au final, financièrement cela reste stable pour notre ville.

La Cofin n'a pas de commentaires particuliers sur ce chapitre 5.

Chapitre 6 – Police

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
15'877'783	+13,33	+14,22	14'010'510	13'900'995	13'536'211	12'480'333

600 Service de police

Le budget du service de police est de CHF 9'242'567, comparé à CHF 9'109'902 pour le budget 2021 (+1,5 %). Quant au budget de Police Nyon Région (PNR), il est stable depuis plusieurs années. Il est prévu une augmentation de 1 % de la participation de Nyon à l'association intercommunale, pour un montant de CHF 8'355'277 en 2022 comparé à CHF 8'266'844 en 2021. Au niveau des charges, on note une augmentation des charges du personnel, liée au versement des annuités statutaires. Cette augmentation est partiellement compensée par deux départs en retraite, remplacés par des agent-e-s plus jeunes. Par ailleurs, la Cofin remarque que le poste des frais bancaires est élevé (CHF 35'000), ce qui s'explique par une taxe qui est prélevée pour chaque amende payée.

Un élément important des charges de notre police régionale est la clé de répartition intercommunale. Cette dernière est fonction de la population, avec un coefficient d'ajustement. Lors de la séance, Madame la Municipale a annoncé à la Cofin que cette clé serait renégociée en 2022, et qu'elle espère que sera aussi pris en compte, la consommation de la sécurité par chaque commune, des outils étant disponibles à cet effet.

Les recettes proviennent principalement des amendes et des ordonnances pénales. A CHF 3'690'000, la PNR table sur la stabilité pour ce poste (CHF 3'687'000 pour le budget 2021), malgré le fait qu'on trouve des recettes bien plus importantes dans les comptes 2020 (CHF 5'050'020). Madame la Municipale explique ce montant exceptionnel par l'introduction d'un radar cette année, plus rentable au début. Elle souligne cependant que l'objectif de ces dispositifs est en première ligne de prévention et que la PNR ne cherche pas à maximiser ces recettes.

Concernant le futur hôtel de police, les futures locataires, à savoir la PNR et la police cantonale vont chacune payer un loyer. La PNR paiera à la Ville et la police cantonale sous-louera les locaux à la PNR.

615 Office de la Mobilité

Ligne 615.3657.00 – Bus TPN :

Forte hausse de CHF 1'180'192. Cela s'explique par la période de pandémie : les TPN ont subi une perte de recettes significative. De plus, il y a eu des besoins de modifications sur le matériel roulant et en dernier lieu, de nouvelles normes fixées par l'OFT font que les coûts augmentent (des besoins en personnel supplémentaire notamment). Tous ces paramètres font que la contribution de la Ville augmente autant.

A ce stade, les recettes liées aux TPN n'ont pas retrouvé le niveau d'avant pandémie. Des investissements importants vont être faits dans les années à venir : il ne sera plus possible dans un avenir proche d'acheter des billets auprès du chauffeur et il y aura donc des bornes à l'intérieur du bus. En dernier lieu, les TPN continuent leurs recherches pour fournir des prestations à d'autres communes, ce qui permettrait à terme de faire baisser le coût au km des TPN, jugé élevé par le Canton.

Si les recettes reviennent à un niveau d'avant pandémie et que les investissements sont faits, alors nous pouvons espérer ne pas retrouver une telle hausse pour 2023 sur cette ligne budgétaire. La situation reste néanmoins incertaine.

650 Service du feu

Avec un budget de CHF 935'681 comparé CHF 921'765 pour l'exercice précédent (+1,5 %), les charges du SDIS sont maîtrisées avec un coût/habitant stable. On note une augmentation de 12,2 % si l'on compare ce budget aux comptes 2020 (CHF 834'207). Cette différence s'explique par une augmentation des frais de formation. La situation sanitaire a fait que peu de formations ont pu avoir lieu en 2020, et ce manque sera comblé en 2022 avec un nombre plus important de formations.

Un responsable administratif part à la retraite en 2022, et il est prévu une doublure avec son successeur pendant deux mois. Une autre dépense exceptionnelle est la revue quinquennale, déjà au budget 2021 mais qui n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la situation sanitaire, et qui est donc à nouveau budgétée en 2022.

La clé de répartition reste identique. A noter que la Commune de Céligny, sur territoire genevois, a signé une convention avec le SDIS, et participe désormais à SDIS Nyon Dôle.

Commentaire de la Cofin :

SDI : la Cofin regrette l'augmentation soudaine de ligne budgétaire en rapport avec les TPN mais comprend qu'elle est inévitable. La Cofin invite la Municipalité à agir, avec tous les partenaires concernés, pour inverser la tendance actuelle de recettes en baisse en continuant à faire la promotion des transports publics, en maintenant les offres existantes de tarifs et de desserte et en développant d'autres.

Chapitre 7 – Cohésion sociale

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
47'196'216	+5,61	+17,33	44'689'874	40'224'668	38'762'872	40'665'658

En introduction il est souligné que, contrairement à ce qu'il se faisait jusqu'à maintenant, des loyers ont été fixés pour les locaux de quartier et les UAPE. On en trouve la contrepartie au compte 341.4271.03. Le but étant que l'on puisse se rendre compte en toute transparence de la valeur de la charge que représentent ces locaux. Pour le SCS cela impacte le budget d'une charge supplémentaire de CHF 760'000.

Concernant le compte **760 Structure d'accueil collectif**, autrement dit les crèches, nous constatons une augmentation des charges ; celle-ci est due à l'ouverture en 2021 de la structure Brin de Vie (Fontaines et Petite Prairie) pour 44 places et de la structure du Stand en août 2022 avec 44 places également. Cette augmentation de places est bienvenue ; la Ville comptera donc 465 places en 2022 avec tout de même un bémol..., il y a actuellement une liste d'attente pour 90 enfants.

Pour les APEMS et les UAPE nous comptons actuellement respectivement 169 et 636 places suite à l'ouverture en urgence de 2 x 24 places à l'UAPE de Mangette et à l'UAPE du Grand T'Etraz. La liste d'attente actuelle est de 88 enfants.

On note aussi que les subventions que nous recevons de la FAJE pour ces différentes unités augmentent régulièrement. Elles sont importantes pour notre ville. Pour rappel, le fonds de la FAJE

est alimenté par la Canton, par les Communes (CHF 5.-/habitant) et par les employeurs selon un pourcentage de la masse salariales (selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants).

Ci-dessous vous trouverez des commentaires/explications concernant quelques lignes de compte.

705 Vivre ensemble

Ligne 705.3101.01 – Frais d'animation

Cette ligne de CHF 72'000 comprend les projets de quartier, à savoir des actions de prévention, envie de quartier (maison de quartier), potagers urbains, projets participatifs soit l'essence même du travail qui peut se faire dans le « vivre ensemble ».

720 Prévoyance sociale

Un montant énorme (qui peut fâcher) de CHF 34'899'702 sur lequel nous n'avons aucune prise puisque ces chiffres sont dictés par la Canton. Il s'agit donc des acomptes de la facture sociale pour 2022 qui augmentent de CHF 1'754'702 par rapport au budget 2021.

740 Office du logement

Ligne 740.3655.00 – Aide à la pierre

Le montant de CHF 178'000 prévu pour 2022 augmente sensiblement par rapport au budget 2021 ; cela est dû à la mise en location de nouveaux appartements à loyer modéré au Stand (Codha). Les logements sont subventionnés à part égale entre la Ville et le Canton (10% chacun).

Ligne 740.3665.00 – Aides individuelles au logement

Il s'agit d'une aide de CHF 138'000 au logement pour des familles attribuées selon des critères bien précis ; ces aides sont prises en charge à raison de 50% par la Commune et 50% par le Canton (ligne 740.4515.00, CHF 69'000).

761 Structure d'accueil familial de jour

Ligne 761.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire

Sur cette ligne à CHF 1'487'540, on constate une augmentation de ce poste en lien avec une augmentation de la subvention de la FAJE qui souhaite revaloriser le travail des accueillantes. L'effectif est actuellement de 47 mamans de jour. La Ville est régulièrement à la recherche de nouvelles personnes ; le recrutement se fait essentiellement au travers du bouche à oreille.

763 Structure d'accueil UAPE « Cèdre magique »

Ligne 763.4515.00 – Subvention ordinaire FAJE

A côté de ce chiffre de CHF 202'000 il est indiqué dans la brochure du budget : « *augmentation de la subvention, 1% de la masse salariale éducative* ». Par cette ligne on comprend donc que la FAJE subventionne uniquement les charges liées au personnel éducatif et ne tient pas compte du personnel qui vient aider à servir les repas ou faire les nettoyages ce qui peut surprendre tant il est vrai qu'une UAPE ne peut pas fonctionner sans ce personnel.

La Cofin n'a pas de commentaires particuliers sur ce chapitre 7.

Chapitre 8 – Services industriels

B2022	Var. sur B2021 (%)	Var. sur C2020 (%)	B2021	C2020	C2019	C2018
-3'303'893	-1,04	+6,00	-3'338'650	-3'116'949	-3'239'131	-3'809'957

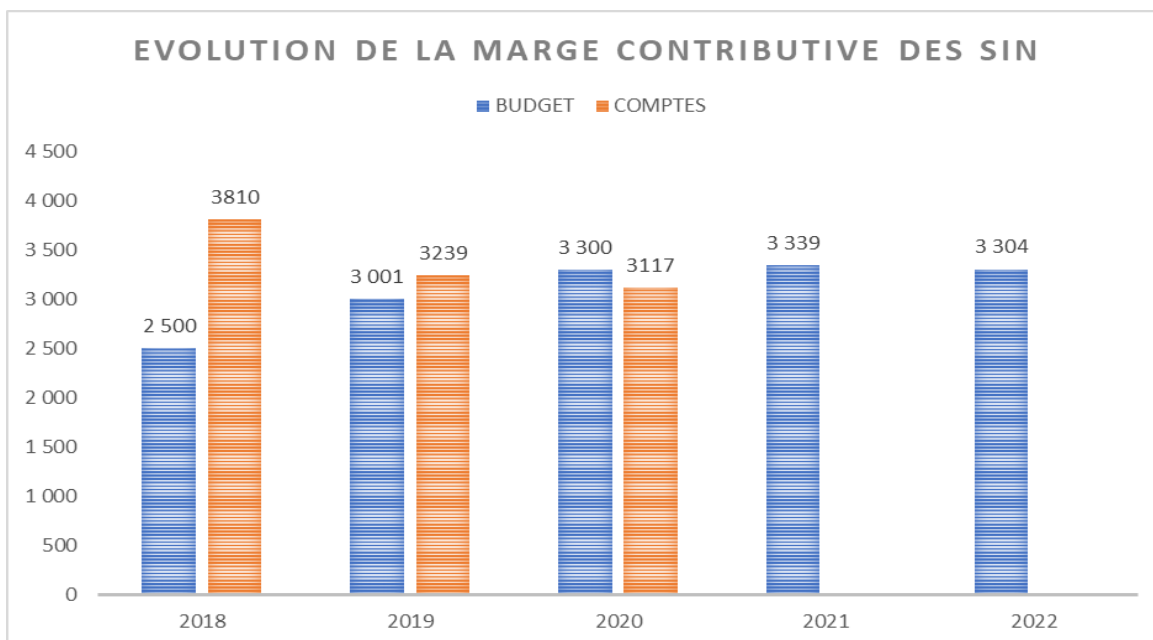
Les Services Industriels (ci-après les SIN) ont comme mission de fournir de l'électricité, du gaz et de l'eau aux habitant·e·s de Nyon et de ses environs. Le budget présenté nous est désigné comme un budget de transition.

Contexte actuel :

La Confédération mène actuellement de gros chantiers dans le secteur de l'énergie et son approvisionnement. Le cadre va changer avec une volonté de libéraliser le marché en 2024 et libérer aussi le comptage. C'est donc un cadre qui évolue vers plus de complexité et de compétitivité avec des revenus qui risquent de baisser à périmètre égal.

Dans le secteur du gaz, on assiste à un mouvement de libéralisation par suite d'une décision administrative de la COMCO qui a devancé le législateur créant ainsi un précédent. Ce précédent remet en cause le marché monopolistique dont profitaient notamment les SIN. De plus, il faut en parallèle s'attendre à une baisse naturelle de clients puisque les clients vont se tourner de plus en plus vers des sources d'énergie durable.

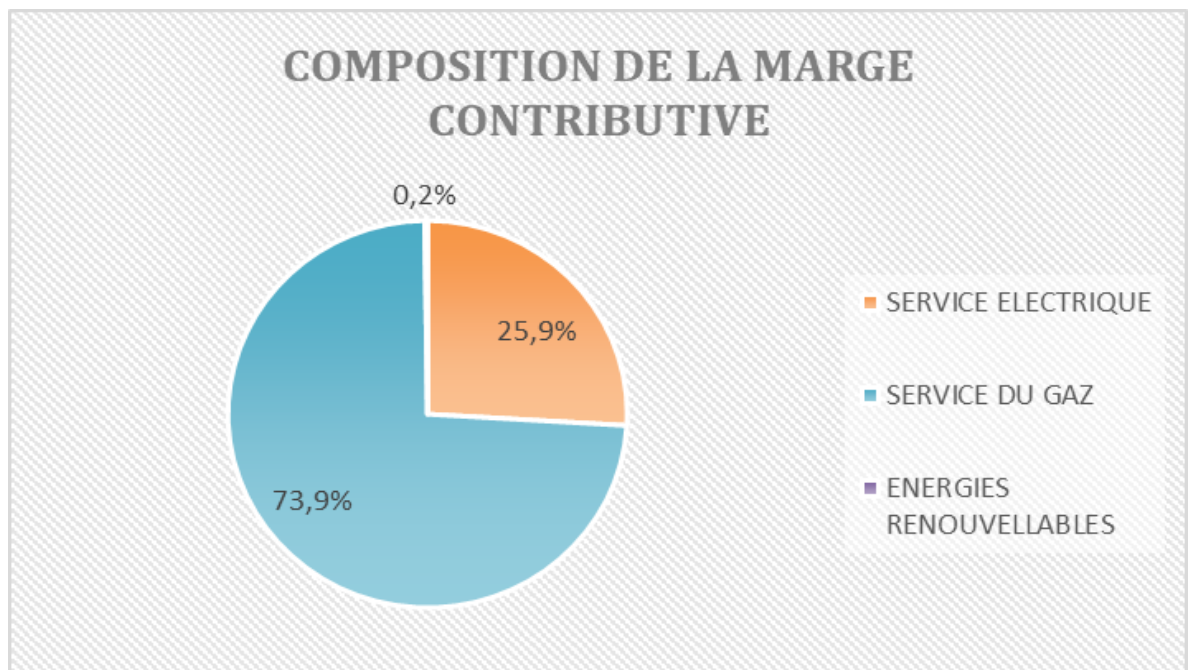
Les SIN assurent un rendement financier net au bénéfice des comptes de la ville de Nyon budgété à hauteur de 3,3 millions. Historiquement le service doit s'organiser et voir comment il parviendra à cette somme. Les commissaires sont satisfait·e·s de la stabilité de cette marge contributive pour l'année 2022 même si elle n'est pas remontée à hauteur de celle de 2018, espérée dans le dernier rapport.



Graphique réalisé par la commissaire en charge de l'audit des Services Industriels.

Le gaz est le principal contributeur de la marge comme le montre le schéma suivant. Des pertes importantes de revenus sont à anticiper. Les SIN ont commandé une étude pour étudier l'évolution du marché et anticipent une baisse de 28 à plus de 50% entre 5 et 10 ans de leur marge contributive sur le gaz. C'est énorme. Pour faire face à cette baisse et compenser des pertes de volumes aussi

importants, ils misent sur les rendements de leurs investissements dans le réseau thermique via la société ThermorésÔ et EnergéÔ.



Graphique réalisé par la commissaire en charge de l'audition des Services Industriels.

800 Service administratif

On constate une augmentation des charges de 2.5% par rapport au budget 2021. Le compte des services administratifs est un compte fermé qui permet entre autres de ventiler les coûts générés par les SIN dans les autres services (3909.00) et suivant.

Ligne 800.3185.00 – Honoraires, frais d'études

Un audit des processus va être réalisé sous forme de cartographie afin d'en améliorer l'efficacité.

810 Service des eaux

Dans ce « compte fermé » les variations de charges ou de revenus puisent ou alimentent le fonds de réserve (compte 810.3813.00). On peut prévoir l'éventualité d'avoir un compte négatif avec l'impact des amortissements de la reconstruction du réservoir de la SAPAN dans le futur.

À part cette possibilité, le domaine d'activité de l'eau est un domaine stable par nature. Il faut mener des projets pour trouver de nouvelles sources puisque les sources gravitaires ne suffiront pas et que de pomper l'eau du lac n'est pas non plus une solution. Comme l'année dernière, le service travaille actuellement sur le Plan directeur cantonal qui prévoit de connecter les différents réseaux entre eux et mutualiser les approvisionnements entre communes afin de mieux gérer l'offre en cas de rupture locale de capacité.

Pour le budget 2020, un prélèvement de CHF 641'152 au fonds de réserve est nécessaire pour la mise à zéro de la rubrique (compte 810.4819.00).

On note également que le compte 3171.00 a augmenté de 500%. Ceci pour l'organisation en 2022 du Forum de l'eau qui a réuni 17 communes au mois de novembre dernier. Les SIN ambitionnent

également une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau avec pour objectif une diminution de la consommation.

820 Coût d'exploitation du réseau

Les charges et revenus ont augmenté de 1.7% par rapport au budget 2021.

821 Réseau de distribution

Les SIN vont devoir adapter les réseaux électriques aux nouvelles demandes : la mobilité et les nouveaux modes de consommation. Cela va demander une stratégie d'anticipation des nouveaux besoins. On note ici une remarque : pour les réseaux de gaz, les SIN doivent à l'inverse, anticiper une stratégie de sortie. Ce réseau devra à terme être remplacé par le chauffage à distance.

Les charges et revenus ont augmenté de 3.7% par rapport au budget 2021. On note une augmentation des achats en électricité en valeur par rapport au budget 2021 (compte 822.3123.00). Les contrats d'achat de l'électricité sont toujours négociés à terme sur trois ans. Le régulateur impose une marge brute de 75CHF par année par consommateur aux fournisseurs d'électricité. Cela est minime et réduit la marge de manœuvre des fournisseurs. Les évolutions des prix sont de facto répercutées sur la facture du consommateur et les revenus sont encaissés au compte 822.4351.00.

822 Activités commerciales

Les activités commerciales contribuent à hauteur de CHF -856'903. Les comptes 3123.00 et 3123.01 sont compensés par les revenus des clients qui ne sont pas partis sur le marché libre. Les SIN avaient anticipé une ventilation différente entre ces deux comptes avec en plus, une diminution des achats donc des revenus (voir explication sur la marge brute donnée plus haut) qui ne se sont pas révélées. Le compte 4903.00 est en faveur d'une augmentation de 12,5%. Il s'agit de la réinjection du courant des particuliers sur le réseau.

823 Eclairage public

Ce compte fermé est assez stable avec une variation de 1,2%.

830 Service du gaz

Le budget 2022 a une hausse de revenus de 3.8 % et une hausse de charges de 7.9%. Le prix du gaz n'a pas de régulation des prix. Les marges sont relativement faibles et la rétention de la clientèle non captive demeure d'une grande importance. Les SIN ont entrepris une enquête de perception cette année qui a eu un retour très positif. Ceci est de bon augure pour la précipitation de la libéralisation de ce marché avec l'espérance que les clients satisfaits resteront chez le même fournisseur.

860 Transition énergétique

L'augmentation des charges de 40.2% correspond à des imputations internes sur le compte 3901.00 à hauteur de CHF 113'400.

861 Installation photovoltaïques

Il s'agit des ventes aux particuliers de panneaux photovoltaïques. Le compte est positif et dégage une marge de CHF 66'000 en augmentation significative par rapport aux prévisions du budget 2021.

863 Programmes énergies

Les charges concernent principalement la mise en œuvre du préavis 204/2020 et la promotion du programme permettant les économies d'énergies à Nyon. Les revenus sont principalement des prestations de service en lien avec la stratégie énergétique 2050, vendues aux clients. Le compte a un solde positif minime de CHF 54'284.

865 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Les SIN ont des vellétés d'augmenter la taxe sur l'énergie renouvelable (qui est à son maximum aujourd'hui avec un taux de 0,5%) et devraient revenir auprès du Conseil avec un préavis très prochainement.

Commentaire de la Cofin :

La commission a discuté de la libéralisation du marché, du virage vers des énergies propres et les perspectives d'évolution de la marge contributive qui en découlent. Certain-e-s commissaires relèvent que la mission des SIN, est uniquement une mission de fournisseur d'électricité, de gaz et d'eau.

Il apparaît que les bonnes intentions du dernier rapport d'arriver à une marge contributive à hauteur de CHF 3,8 millions, soit les mêmes que 2018, est compromis pour cette année mais risque de l'être encore plus dans un futur relativement proche. La commission s'inquiète de cette évolution. En effet, jusque-là, nous avons un rendement confortable sans trop de difficultés, mais elle risque de s'éroder dans les prochaines années. Les défis qui attendent nos services industriels nécessitent une souplesse organisationnelle. La structure juridique des SIN qui est un service et non une entité juridique propre, risque pour certain-e-s commissaires, d'entraver leur agilité et donc leur compétitivité dans un environnement qui s'annonce très concurrentiel mais aussi c'est certain, plein d'opportunités. Cela ne serait ni dans l'intérêt du consommateur, ni dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

3. Discussions au sein de la Cofin

Lors de sa dernière séance, la Cofin s'est positionnée en faveur du budget 2022, consciente de l'importance de doter les services en moyens financiers et de faire fonctionner le ménage communal. Toutefois, une série de points ont suscité le débat :

Que faire face à un tel déficit ?

Une partie de la commission s'interroge sur l'ampleur du déficit : peut-on se satisfaire d'une telle situation ? Le Conseil communal est amené à se positionner et à prendre la responsabilité d'assumer ce déficit face à la population. Rappelons aussi que le budget est une prévision et que la réalité de la situation financière de la Ville se voit dans les comptes ; très souvent ces dernières années, les comptes s'avèrent bien meilleurs. Cela pose la question de l'exactitude de la prévision et cette éternelle requête de la Cofin : la Ville se doit de maîtriser ses charges, améliorer ses revenus en considérant toutes les pistes et proposer une prédiction qui soit au plus près de la réalité. Il en va de l'acceptation démocratique : le Conseil communal pourrait à l'avenir ne plus être d'accord d'accepter ces déficits.

Péréquation, encore et toujours

Qu'on le veuille ou non, les charges péréquatives pèsent lourdement sur les finances de la Ville. Face aux récurrents messages de mécontentement, la Municipalité a décidé de prendre les devants et de faire ressortir plus clairement dans son budget ses dépenses de Ville-centre, dans l'espoir que le prochain modèle prenne cela mieux en compte. Il s'agit certes d'un pari (rien ne dit que le futur modèle prendra cela en compte), mais la Cofin salue cette approche proactive de recherche de solutions. Soit dit en passant, Monsieur le Syndic Daniel Rossellat a récemment été nommé en novembre 2021 Président du Groupe des Villes au sein de l'UCV, rejoignant de fait le comité. Nyon est désormais au cœur des discussions pour la future péréquation.

Des objets prioritaires en attente !

Cet examen du budget a permis de rappeler que plusieurs projets municipaux aux incidences financières importantes sont dans les tiroirs : révision du statut du personnel, nouveau règlement sur les taxes et émoluments liés à la construction, révision de la taxe environnementale. La Cofin souhaite que la Municipalité accélère sur ces dossiers.

Quel avenir pour les Services industriels ?

Sans surprise, la Cofin est divisée à propos des SIN : certain·e·s soutiennent l'idée d'une autonomisation via la création d'une SA, alors que d'autres appuient la situation actuelle, à savoir la décision du maintien en mains publiques. Quoi qu'il en soit, un constat unanime a quand même été dégagé : la marge contributive des SIN, trop dépendante du gaz, va inévitablement baisser avec l'effet de la transition énergétique et le passage à d'autres énergies. La Municipalité devra fixer ses priorités sur le sujet.

Investissements

A ce stade, la Cofin n'a pas encore de vision très claire quant aux orientations politiques que veut donner la Municipalité sur toute la législature. Elle attend donc, avec impatience, le programme de législature, qui permettrait de connaître les objectifs prioritaires. Néanmoins, si l'on se fie aux prévisions d'investissements pour 2022, il est certain que la marge d'autofinancement sera insuffisante. Le recours à la dette sera nécessaire si la Municipalité souhaite tout mettre en œuvre ; à l'heure actuelle, les taux d'intérêts sont toujours très intéressants. Le Conseil communal pourra toujours refuser tel ou tel préavis pour prioriser, mais il faudra garder à l'esprit : un investissement qui n'est pas fait aujourd'hui pourrait nous coûter encore plus cher à l'avenir.

N'ayant constaté aucune anomalie importante ni de ligne budgétaire contre laquelle elle serait opposée, la Cofin ne propose aucun amendement au présent budget 2022.

Conclusions :

Il n'est jamais aisé de venir devant le Conseil communal avec un déficit de plus de 10 millions de francs. Face à ce chiffre, on est dans un premier temps étonné, puis on essaie de le comprendre. Alors on remarque que les charges maîtrisables sont contenues, mais que des sommes sur lesquelles nous n'avons peu d'emprise sont à la hausse : des achats d'énergie concernés par l'augmentation des prix sur les marchés, des amortissements qui démarrent l'année prochaine suite à des décisions de notre Conseil, une péréquation qui poursuit sa croissance, des impacts pandémiques sur nos transports publics qu'il faut compenser.

Quant à nos recettes fiscales, nous craignons que le Covid-19 ne vienne jouer de mauvais tours. A ce stade, compte tenu des chiffres de 2021 à disposition de la Municipalité, il semblerait que les contribuables et entreprises nyonnaises soient peu impacté-e-s. En somme, il est tout à fait probable, comme lors de précédents exercices, que les comptes soient meilleurs que le budget, ce dernier n'étant qu'une « prévision ».

Est-ce à dire que tout va bien ? Il faut rappeler ici que la Municipalité est face à des enjeux primordiaux : des préavis aux incidences financières importantes sur les charges comme sur les recettes, telle que la révision du statut du personnel ainsi que le nouveau règlement sur les taxes et émoluments liés à la construction, doivent arriver prochainement ; l'avenir des SI dans la transition énergétique et la diminution probable de sa marge contributive ; la péréquation qui continue de nous impacter mais pour laquelle des prédispositions bienvenues sont prises par la Ville en vue de la réforme ; des investissements qui nécessiteront parfois le recours à l'emprunt et devront avoir l'aval du Conseil communal. De véritables défis, avec une pandémie qui n'est jamais très loin.

La Municipalité parle de budget de « transition » par rapport à la précédente équipe municipale, mais elle voudra certainement donner de nouvelles orientations. Quelles qu'elles soient, la Cofin souhaite que les charges restent maîtrisées et que la recherche de recettes supplémentaires se fasse sans tabous, en considérant toutes les pistes.

N'oublions pas que l'année passée, à cette même période, nous acceptions un budget plus déficitaire que celui-ci et que les exercices bouclés de 2020 et 2019 se soldent en positif, alors que les budgets prévoient aussi des déficits.

Le budget, c'est le moment où nous attribuons les moyens à la Ville pour fournir les prestations qu'elle doit aux Nyonnaises et Nyonnais. Ainsi, après un examen approfondi et de longs échanges constructifs et fructueux, c'est une commission des finances unanime qui vous recommande d'accepter le préavis sur le budget 2022, tel que présenté par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2021/17 concernant le budget 2022,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2022 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	227'622'642.-
Revenus :	CHF	-217'521'539.-
Déficit :	CHF	10'101'103.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels pour l'année 2022, soit :

Service des eaux	CHF	3'288'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'140'630.-
Service du gaz	CHF	788'000.-
Total des extensions	CHF	6'216'630.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan des investissements 2022-2026.

La Commission :

Mesdames Chloé Besse, Monique Chevallay Piguet, Laure Damtsas, Lourdes Dupertuis, Armelle DuPasquier, Taïna Pieren,
Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Pierre Girard, Olivier Monge, Olivier Riesen.